



Formulaire d'inscription Electricien chef de projet en installation et sécurité

EIT.valais

Inscription Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) – **Cochez SVP** Une confirmation vous sera demandée pour chaque module

- | | | |
|---|---|---------------|
| <input type="radio"/> Module 1 | Bases techniques (obligatoire) | Fr. 3'900. -- |
| <input type="radio"/> Module 2 | Conduite du projet I | Fr. 2'400. — |
| <input type="radio"/> Module 3 | Planification et traitement technique I | Fr. 4'400. — |
| <input type="radio"/> Module 4 | Contrôle des installations et de la sécurité | Fr. 2'900. -- |
| <input type="radio"/> Module 5 | Leadership, communication et gestion du personnel | Fr. 3'300. -- |
| <input type="radio"/> Module final | | |
| <input type="radio"/> Module | Formateur en entreprise | Facultatif |

→ **Durée de la formation 2 ½ ans. Le module 1 commence en août de chaque année**

Merci de joindre une copie de votre CFC avec ce formulaire.

Une fois l'inscription confirmée, une convocation, le programme du module ainsi qu'un bulletin de versement seront envoyés au candidat. L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le candidat se sera acquitté de la finance d'inscription ou d'un premier acompte (possibilité d'obtenir un plan de financement, sur demande).

Candidat

Données personnelles du candidat

Titre Mme M

Nom _____

Prénom _____

No AVS _____

Date de naissance _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Lieu d'origine _____

Nationalité _____

Téléphone _____

Mobile _____

E-mail _____

Activité professionnelle

Données professionnelles du candidat

Profession _____

Activité _____

CFC de _____

Année _____

Raison sociale _____

Nom de l'employeur _____

Adresse _____

NPA/ Lieu _____

Canton _____

Convocation à envoyer à: Candidat Entreprise

En apposant sa signature, le candidat déclare accepter le règlement ci-contre :

Lieu et date : _____

Signature du candidat : _____

Règlement :

- **La réussite du Module 1 est obligatoire pour poursuivre la formation.**
- Une inscription peut être annulée sans frais si l'annulation est faite pour de justes motifs, par écrit, **7 jours** avant le début du cours.
- Passé ce délai, le montant de l'inscription est dû dans son entier.
- La commission se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription
- Les places étant limitées, ces dernières seront attribuées par ordre chronologique d'inscription.
- Pour les cas de désistements exceptionnels, veuillez-vous référer aux Conditions Générales

Merci de retourner le formulaire par mail à : tfc@bureaudesmetiers.ch